

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 novembre 1996, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Le pôle Europe est l'un des sites projets majeurs retenus par le projet urbain mis en œuvre dans le cadre de la démarche de développement social urbain de la ville nouvelle de Rillieux la Pape.

Situé à l'articulation du quartier des Allagniers et de celui du Bottet, le pôle Europe doit faire l'objet d'une opération de requalification globale : les circulations, les parcs de stationnement et les espaces publics seront réaménagés pour accompagner la requalification du centre commercial Europe.

La réhabilitation lourde de la barre Alexandre Dumas, qui domine le pôle Europe, a constitué la première étape de cette opération d'ensemble. Engagée par l'Office public d'aménagement et de construction de l'Ain (OPAC de l'Ain), elle a permis de transformer l'image de cet immeuble et de réhabiliter les locaux du centre social des Allagniers situés au rez-de-chaussée.

L'aménagement du square situé au pied de cette barre pourrait être la deuxième étape du projet de revitalisation du pôle Europe. Ce square répondrait au souhait des habitants de disposer d'un espace public de proximité ; cette opération permettrait également de valoriser l'esplanade au carrefour de l'avenue des Combattants d'Afrique du Nord et de l'avenue de l'Europe. Elle constituerait l'amorce du projet de requalification du secteur.

La commune de Rillieux la Pape assure la maîtrise d'ouvrage de cette opération évaluée à 800 000 F TTC. La communauté urbaine de Lyon est sollicitée pour participer à cet aménagement à hauteur de 400 000 F TTC ;

B - Propose d'accepter le versement d'une participation de 400 000 F TTC à la commune de Rillieux la Pape pour l'aménagement du square de la barre Alexandre Dumas, de l'autoriser à signer la convention de participation financière afférente et de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu le présent dossier ;

Où l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Accepte le versement d'une participation de 400 000 F TTC à la commune de Rillieux la Pape pour l'aménagement du square de la barre Alexandre Dumas.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention de participation financière afférente.

3° - La dépense sera prélevée sur le budget principal de la Communauté urbaine - exercices 1996 et suivants - sous-chapitre 912-86 - article 130 - dossier n° 1 339-95 ou son équivalent en M 14.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,